MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile

Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques

Nos réf. : **N° 2484**
Vos réf. : courriel reçu le 03 mars 2022
Affaire suivie par : Christophe Plantey
snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 05 57 92 81 57

Mérignac, le 11 mars 2022,

D.D.T. de la Haute-Garonne
Pôle Territorial Sud

par mail :

nicolas.cerezo@haute-garonne.gouv.fr

Objet : PC 031 347 22 Y0001 – SAS Photosol Développement – Molas (31)

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SAS Photosol Développement, représentée par Monsieur David Guinard, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol et de deux (2) postes de transformation, sur un terrain sis lieu-dit « Engourdis » sur la commune de Molas.

Je vous informe que le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

En conséquence, j'émets un **avis favorable** à cette demande.

Toutefois, je vous signale que la zone concernée se situe dans un rayon inférieur à 3 km de deux aérodromes privés :

- Molas (Lat :43°24'57"000'"N ; Long :0°45'18"000'"E)
- Simorre Puntous (Lat :43°26'20"000'"N ; Long :0°44'42"000'"E)

Il serait utile de prendre contact avec le propriétaire de chaque plateforme afin de lui présenter le projet.

Le chef du Pôle SNIA de Bordeaux

DGAC - SNIA SUD-OUEST
Aéroport Bloc Technique
10 Rue Marthe NIEL
TSA 85002
33688 MERIGNAC CEDEX

Sébastien JALET